

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7B3, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Joint à expansion, pour tuyeau		1 _		
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date		
W8482-156668/B		2015	-02	-26
Client Reference No N° de ré W8482-156668	férence du client			
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$HN-462-66885	férence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	° VI	ME
hn462.W8482-156668				
Solicitation Closes at - à 02:00 PM on - le 2015-03-10	- L'invitation pre	end f	in	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination:				
Address Enquiries to: - Adress Lalonde, Phillippe	er toutes questions a:			yer Id - Id de l'acheteur 462
Telephone No N° de téléphon	ne	FAX	No.	- N° de FAX
(819) 956-8653 ()		()	-	
	•			
Instructions: See Herein Instructions: Voir aux présent	es			

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à signe de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	
Signature	Date



Solicitation No. - N° de l'invitation W8482--156668/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-156668

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn462

File No. - N° du dossier

hn462W8482-156668

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page a été intentionnellement laissé en blanc

Veuillez consulter la demande de proposition ci-jointe

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumission numéro W8482-156668/A daté du 30 décembre 2014, dont la date de clôture était le 10 février 2015 à 14h00. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu
- 4. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Contrat de défense
- 12. Clause du guide des CCUA
- 13. Clause du guide des CCUA

Annexe A: Critères techniques obligatoires et prix prévu

Annexe B: Critères environnementaux générales

Buyer ID - Id de l'acheteur hn462

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B

File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens et/ou les services conformément aux exigences techniques ci-incluses à l'Annexe A.

2.1 Exigences de la livraison

La livraison est demandée au plus tard le 30 avril 2015.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u>(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
A9033T	Capacité financière	2012-07-16
<u>B1000T</u>	Condition du matériel	2014-06-26

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B

File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B

File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, rectoverso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

1.1 Produits équivalents

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le NCAGE du produit de remplacement;
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B

File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de (10) jours ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

1.2 Produits équivalent - échantillons (MDN)

Si le soumissionnaire offre un produit équivalent, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transports payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les (10) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.3 Paiement des factures par carte de crédit

Le Canada demande que les soumissionnaires complètent l'une des suivantes :

() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des factures.

()	cartes suivantes sont acceptées : VISA MasterCard
OI:	

() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des factures.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B

File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le soumissionnaire n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit. L'acceptation du paiement par carte de crédit ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

1.4 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

Section III: Attestations

1.5 Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV: Informations additionnelles

1.6 Informations additionnelles

1.6.1 Livraison offerte

Bien que la livraison soit demandée telle q	u'il est précisé ci-dessus,	la meilleure
date de livraison possible est le		

1.6.2 Représentants de l'entrepreneur

Dansaignaments généraux

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements generaux		
Nom:		
Téléphone :	Télécopieur:	
Courriel:	-	
Suivi de la livraison : Nom : Téléphone : Courriel :	Télécopieur:	

Buyer ID - Id de l'acheteur hn462

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B

File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Le soumissionnaire doit remplir et fournir, avec sa soumission, les documents prévus en annexe, lesquels font partie intégrante du présent document.

1. Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

Critères d'évaluation

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

• Conformité aux exigences techniques (Voir Annexe A);

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires, en dollars canadiens rendu droits acquittés (destination) les taxes applicables en sus, selon le cas.

2. Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par NNO identique.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B

File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées <u>2003</u>. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de <u>Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

1.3 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Par la présentation de sa soumission, le soumissionnaire atteste que les renseignements présentés dans le tableau des caractéristiques environnementales générales de l'annexe B sont exacts et complets.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B

File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Par la présentation de sa soumission, le soumissionnaire atteste qu'il répond et continuera de répondre, pendant la durée de tout contrat subséquent, à un minimum de quatre des sept critères déterminés dans le tableau des critères d'environnement généraux présentés dans le tableau de l'annexe B; Information additionnelle

Le soumissionnaire doit remplir l'annexe B en cochant la case de chaque critère rencontré. Le Canada demande que les soumissionnaires présentent l'annexe B avec leur soumission. Étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle procédure, le Canada se réserve le droit de demander l'annexe B après la clôture de la soumission. L'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'annexe B doit être fournie. Le défaut de fournir cette annexe dans les délais prévus aura pour conséquence la non-recevabilité de la soumission.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B

File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens et/ou services qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses et dans les quantités indiquées à l'annexe A.

2.1 Clauses du Guide des CCUA

Références	Section	Date
de CCUA		
<u>B7500C</u>	Marchandises excédentaires	2006-06-16

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3.2 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
<u>C2801C</u>	Cote de priorité – Entrepreneur canadien	2014-11-27

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (Les modalités de livraison telles qu'offertes et acceptées seront indiquées lors de l'octroi du contrat).

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Philippe Lalonde – Agent d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers -

Division HN

7B3, Place du Portage, Phase III

11 rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5 Téléphone : (819) 956-8653

Courriel: Philippe.Lalonde@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux :

Nom: compléter à l'adjudication du contrat

Téléphone: (xxx) xxx-xxxx Télécopieur: (xxx) xxx-xxxx

Courriel: compléter à l'adjudication du contrat

Suivi de la livraison :

Nom: compléter à l'adjudication du contrat Titre: compléter à l'adjudication du contrat

Téléphone: (xxx) xxx-xxxx Télécopieur: (xxx) xxx-xxxx

Courriel: compléter à l'adjudication du contrat

6. Paiement

6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé dans le contrat à l'annexe A _____ pour un coût de \$ _____ (insérer le montant à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B

File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Paiement unique ou Paiements multiples

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.4 Clauses du Guide des CCUA

Références	Section	Date
de CCUA		
<u>A0222T</u>	Évaluation du prix – Soumissionnaires établis au Canada et à	2014-06-26
	l'étranger	
<u>C2000C</u>	Taxes – Entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
G1005C	Exigences en matière d'assurance	2008-05-12

7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés doit être envoyé au consignataire pour attestation et paiement.
 - (b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à :

Department of National Defence National Defence Headquarters 101 Colonel By Drive

Ottawa, ON, K1A 0K2

Canada

Au soin de : D MAR P 4-3-3-5

c) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada - Division « HN » 7B3 Place du Portage, Phase III

11 rue Laurier, Gatineau, QC, K1A 0S5

Au soin de : Philippe Lalonde

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B

File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.1	Paiement des factures	par carte de crédit	
	La carte de crédit OU	est acceptée.	
	Les cartes de crédit	et	_ sont acceptées

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a. les articles de la convention;
- b. 2010A (2014-11-27) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c. Annexe A Critères techniques obligatoires
- d. Annexe B Critères environnementaux générales
- e. la soumission de l'entrepreneur en date du clarifiée le

11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

12. Clauses du guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>D5545C</u>	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité	2010-08-16
	- Exigences (code de l'assurance de la qualité C)	

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

12.1 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra:

- a. résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement;
- b. garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, 'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

13. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
<u>D2000C</u>	Marquage	2007-11-30
<u>D2001C</u>	Étiquetage	2007-11-30
<u>D6010C</u>	Palettisation	2007-11-30
<u>D2025C</u>	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
<u>D9002C</u>	Ensembles incomplets	2007-11-30

13.1 Instructions d'expédition - livraison au point d'origine

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

FCA franco transporteur _____ (insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

13.2 Préparation pour la livraison

L'entrepreneur doit préparer la livraison des articles 0001 et 0002 conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-030/SF-001, Tuyaux en caoutchouc, en plastique, en tissu ou en métal (y compris les tubes), ainsi que les raccords, les lances et les crépines;

Buyer ID - Id de l'acheteur hn462

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

13.3 Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour les articles 0001 et 0002 75 pour cent de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

La durée de conservation maximale pour les articles 0001 et 0002 est de 60 mois.

13.4 Marquage détaillé de l'emballage

1. L'entrepreneur doit veiller à ce que les informations suivantes soient

fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles 0001 et 0002 :

- a) le numéro de spécification;
- b) le numéro du dessin;
- c) la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc;
- d) la date de fabrication;
- Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

13.5 Expédition – Programmation

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

 a) 7H1 Dépôt d'approvisionnement des FC Halifax Halifax (Nouvelle-Écosse)

Téléphone : 902-427-1441

b) 2B1 Dépôt d'approvisionnement des FC Esquimalt Esquimalt (Colombie-Britannique)

Téléphone: 250-363-4963

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B

File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « A »

Critères techniques obligatoires

- TYPE DE MODELE: ELEMENT ONDULE
- EMBASE: NON INCLUS
- MATIERE DE L'ELEMENT/CORPS: CAOUTCHOUC
- TYPE DE RACCORDEMENT D'EXTREMITE: A REBORD/BRIDE
- CARACTERISTIQUE:BRIDE(S) D' EXTREMITE PRECEE(S): INCLUS
- DIAMETRE DU CERCLE DE PERCAGE: 298.00 MILLIMETRES NOMINAL
- NOMBRE DE TROUS DE BOULON: 8
- DIAMETRE DU TROU DE BOULON: 0.750 INCHES NOMINAL
- DIAMETRE EXTERIEUR DE BRIDE/ COLLERETTE: 343.00 MILLIMETRES NOMINAL
- MATIERE DE LA BRIDE: ACIER
- TRAITEMENT DE SURFACE DE LA BRIDE: PASSIVATION ET ZINC
- DESIGNATION DE LA SERIE OU PROFIL DE FILETAGE: UNC
- CLASSE DE TOLERANCE DE FILETAGE: 2B INTERNE
- PRESSION DE SERVICE: 79.805 POUNDS PER SQUARE INCH NOMINAL
- DESIGNATION DE LA DIMENSION NOMINALE DU "PIPE"/TUBE: 200.00 MILLIMETRES
- LONGUEUR HORS TOUT: 180.00 MILLIMETRES NOMINAL
- CARACTERISTIQUES SPECIALES: FABRIQUE EN CONFORMITE AVEC NORME DEFENSE 02-345 ET SONT FOURNIS AVEC BRIDES PERCEES ET TARAUDEES ROTATIVES. BRIDE AVEC FACE D'ETANCHEITE EN CAOUTCHOUC COLLÉE SURELEVEE.;TRAVERSE LONGUEUR MAXIMUM A/A
- APPELLATION NORMALISEE OU COMMERCIALE: BELLOWS
- CARACTERISTIQUES BREVETEES: PACS
- LE FILETAGE EST DE 0.750 POUCES UNC. LE STANDARD FILS PAR POUCE POUR CE FILETAGE EST 10 POUR LE FORAGE STANDARD.
- TEMPÉRATURE AMBIANTE EST -10 À 55 DEGRÉS CELSIUS, TEMPÉRATURE DU FLUIDE EST -2 À 99 DEGRÉS CELSIUS, LA PRESSION EST 10 BARS, UTILISÉS DANS LES SYSTÈMES D'HUILE DE LUBRIFICATION ET D'EAU DE MER; ET LES MOUVEMENTS NÉCESSAIRES SONT SELON LA NORME DE LA DÉFENSE 02-345
- LE MATÉRIEL EST NITRILE RECOUVERT PAR NÉOPRÈNE. DOIT CONFORMER A LA NORME DE DÉFENSE 02-345.
- OFFRE DOIT INCLURE DESSIN(S) POUR L'APPROBATION DE CANADA
- OFFRE DOIT INCLURE UNE REFERENCE A LA METHODE D'ETANCHIETE EN CAOUTCHOUC SUR LES BRIDES
- OFFRE DOIT INDIQUER CLAIREMENT LES SECTIONS DANS LES SPECIFICATIONS ET LA DOCUMENTATION DESCRIPTIVE QUI SOUTIENNENT LA CONFORMITE DU PRODUIT DE SUBSTITUTION A TOUS LES CRITERES DE RENDEMENT OBLIGATOIRES

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn462

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-156668/B

File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Prix unitaire : _____ Quantité: 10 pour livraison à Halifax 10 pour livraison à Victoria Prix unitaire : _____ NSN - NNO: 4730-99-940-4398 Joint à expansion, pour tuyeau NSCM: 36718 Numéro de produit : PA 1949 ou équivalence NSCM: K6455 Numéro de produit : RB 9318/0800 Pour un produit équivalent, le soumissionnaire doit inscrire le nom du manufacturier proposé, ainsi que le numéro de produit : Manufacturier proposé: Numéro de produit : _____

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn462

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156668/B

File No. - N° du dossier hn462 W8482-156668/B CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « B »

Critères environnementaux générales

L'entrepreneur doit répondre et continuer de répondre à quatre des sept critères au cours de toute la durée du contrat.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation du fournisseur	Cochez chaque critère respecté
L'organisation fait la promotion d'un environnement sans papier à l'aide de directives, procédures ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc das le cadre des opérations quotidiennes, à moins d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé pour les activités quotidiennes contient au moins 30 % matières recyclées et détient une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise de l'encre respectueuse de l'environnement et achète des cartouches recyclées ou des cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Les bacs de recyclage pour le papier, les journaux, les contenants en plastique et en aluminium sont offerts et vidés régulièrement, conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50 % de l'équipement du bureau détient une attestation écoénergétique.	
Elle possède une certification ISO 14001 ou a un système de gestion environnementale équivalent en place.	